

Claude Got le 31 décembre 2020

La gestion irrationnelle du retour à 90 km/h de la vitesse maximale sur les routes où survient la majorité des accidents mortels a de multiples facettes qui justifient la production d'analyses spécifiques.

12 - Climat oublié

Nous sommes dans la sixième année après celle enthousiaste de la COP21 de 2015. Cette réunion mondiale exprimait la volonté de sauver la planète et ses êtres vivants, humains et animaux. Le Président, Laurent Fabius, exprimait une émotion évidente lors de son discours final. *"Une autre raison puissante d'approuver l'accord, tient au contexte qui l'entoure. C'est qu'en ce mois de décembre 2015, nous sentons bien qu'existe ici à Paris, ce que certains appellent un « momentum » particulier, notamment au regard de la mobilisation de la société civile. Vous l'avez tous répété au cours de ces deux semaines de travaux, un contexte aussi positif, une telle conjonction des planètes, pour reprendre un terme que notre ami Ban ki-Moon affectionne, n'ont jamais été autant réunis qu'aujourd'hui. Notre responsabilité face à l'Histoire est donc grande, et cette responsabilité consiste à ne pas laisser passer l'occasion unique qui s'offre à nous."*

Après les 39 pages et les 29 articles du texte global de la COP21, un second texte avait défini les engagements de la France. L'un d'entre eux concernait les transports : *« Réduction de 29% des émissions dans le secteur des transports sur la période 2015-2028 : amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules (véhicule consommant 2L /100 km), développement des véhicules propres (voiture électrique, biocarburants, ...) »*

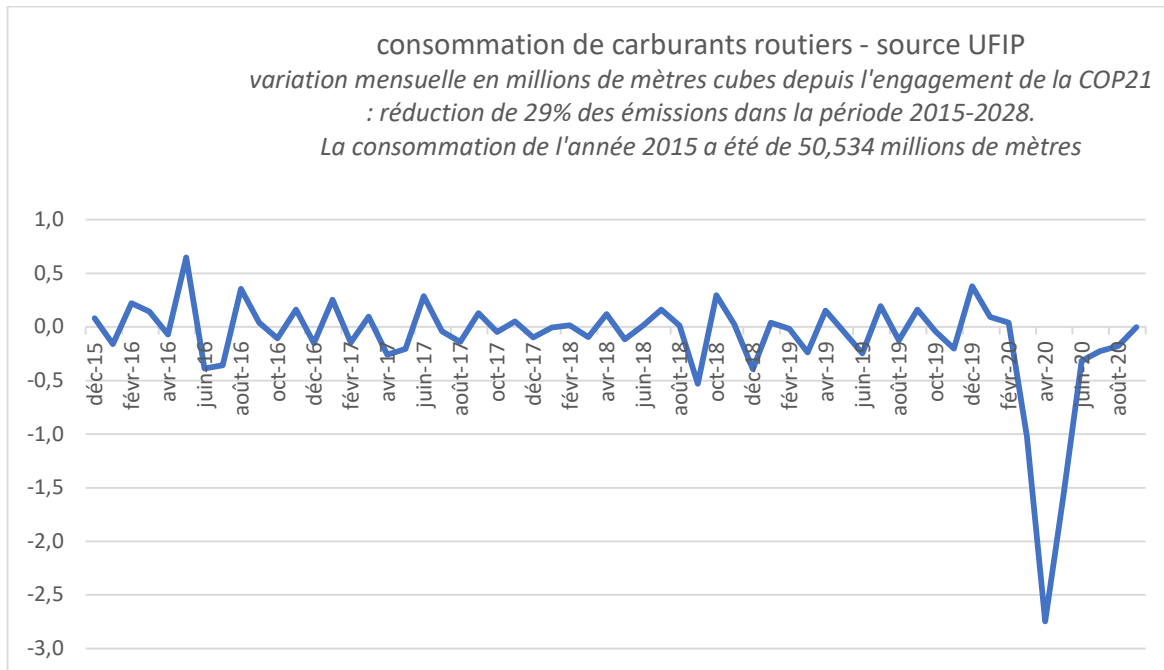
Chaque mois, l'UFIP (Union Française des Industries Pétrolières) publie la consommation mensuelle de carburants à usage routier et nous pouvons constater la régularité avec laquelle elle se maintient.

- Décembre 2015 : 50,534 millions de mètres cubes
- Décembre 2016 : 50,888 millions de mètres cubes
- Décembre 2017 : 50,783 millions de mètres cubes
- Décembre 2018 : 50,297 millions de mètres cubes
- Décembre 2019 : 50,319 millions de mètres cubes
- Février 2020 : 50,452 millions de mètres cubes les 12 mois précédant l'arrivée du Covid-19.

L'importance de la dégradation de notre environnement climatique est reconnue depuis des décennies. Les organismes qui expriment au niveau mondial l'accélération du processus sont écoutés, mais la vie ordinaire suit son cours et privilégie des préoccupations immédiates. Des objectifs sont fixés, datés, puis reportés. Nous entendons des phrases de qualité : Jacques Chirac le 2 décembre 2002 : *« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs »*, Emmanuel Macron le 12 décembre 2017 : *« On ne va pas assez vite et c'est ça le drame. On ne pourra pas dire qu'on ne savait pas »* - *« On est en train de perdre la bataille »*.

La recherche d'un équilibre entre la peur de déplaire et la nécessité d'agir fait partie de la vie politique. La reconnaissance de ceux qui avaient raison est souvent tardive. Dans le domaine de la consommation de carburants sur les routes, nous avons un contexte connu. Réduire sa vitesse de 90 à 80 km/h fait perdre une seconde au kilomètre, c'est une moyenne qui a été mesurée, et réduit de 5% la consommation de carburant. Ce n'est pas un bouleversement de nos comportements et la mesure peut sauver la vie de centaines de personnes. Ceux qui ne veulent pas ralentir sont prisonniers de leurs conditionnements et les décideurs publics qui ne veulent pas les contrarier sont des démagogues craintifs qui n'ont pas une conception responsable de leurs fonctions.

En 2022, le bilan du retour à 90 km/h sera établi. Il sera trop tard pour réinstaller intégralement le 80 km/h et annoncer le 110 km/h sur les autoroutes. L'élection présidentielle sera le moment qui rendra insupportable de nouvelles procrastinations dans le domaine de la protection du climat.



En 2022, le COVID-19 sera du passé. Nous pourrons écrire sur les affiches de l'élection :

« COP21 engagement de la France en 2015 de réduire de 29% la production de gaz à effet de serre dans les transports routiers à l'échéance 2028 »

